

COMMUNE DE SOUPROSSE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Préambule

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la Commune par cet article, dont un extrait figure ci-après :

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1, modifié par ordonnance n°2011074 du 26 novembre 2018, art 6, et modifié par la loi n°2011317 du 28 décembre 2018, article 191(V)

« ...Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article... »

Cette note est disponible sur le site internet de la Commune www.souprosse.fr

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2023 du budget principal et budgets annexes de la commune de SOUPROSSE.

Le compte administratif a été approuvé en date du 19 Février 2024 par le conseil municipal.

En 2023, la commune compte 4 budgets :

- **Budget principal**
- **Budget annexe irrigation**
- **Budget annexe Lotissement Les Terrasses de l'Adour**
- **Budget annexe Lotissement Bonjour 3**

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le budget 2023 a été voté par le conseil municipal le 20 Mars 2023.

La section de fonctionnement présente un budget équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 2 019 041,00 €

Fiscalité :

Taux votés en 2023 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties: 31,79 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,93 %

Taxe d'habitation : 13,15 %

A compter de 2023, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants de plus de deux ans.

La section d'investissement s'équilibre avec un montant de dépenses et de recettes de 1 528 000,00 €.

1- La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement 2023

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, les indemnités des élus, l'entretien des bâtiments, de la voirie, les achats de matières premières, l'atténuation de produits, les prestations de services effectuées, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts.

Etat des dépenses de 2020 à 2023

CHAPITRES	DEPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
011	Charges à caractère général	256 470,73	369 248,37	227 511,98	278 446,78
012	Charges de personnel et frais assimilés	377 852,09	399 741,70	431 016,24	443 081,05
014	Atténuations de produits	16 437,00	16 741,00	15 850,00	18 570,00
65	Autres charges de gestion courante	88 447,95	100 207,38	96 306,61	109 580,14
66	Charges financières	32 834,64	30 414,26	27 696,68	26 433,42
67	Charges exceptionnelles	1 000,49	250,00		
68	Dotations provisions semi-budgétaires	700,00	500,00		210,51
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 283,15	5 277,15	88 470,74	6 277,15
	Total dépenses fonctionnement	829 026,05	922 379,86	886 852,25	882 599,05

Les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse par rapport à 2022.

Le chapitre 011 : charges à caractère général présente une forte augmentation : + 22,39 %
L'année 2023 a été marquée par l'augmentation du prix de l'électricité malgré une économie de 87 000 kWh. On constate des dépenses significatives sur les postes voirie pour l'entretien des accotements et terrains pour nettoyage de parcelles. De plus des formations ont été suivies par nos deux apprentis. On peut souligner également que la commune a fait appel à des associations d'insertion pour assurer diverses prestations.

Les charges de personnel sont en augmentation de 2,80 %, suite à la titularisation de 2 agents aux services techniques au cours de l'année 2022 et à l'évolution des salaires.

L'effectif du personnel communal est composé comme suit :

- 8 agents titulaires à temps complet
- 2 agents titulaires à temps non complet
- 1 CDD
- 1 contrat CUI PEC (parcours emploi compétences)
- 1 apprenti

Le chapitre 014 – atténuation de produits est en augmentation de 17,16 %.

Un prélèvement d'un montant de 3 734,00 € est intervenu cette année. En effet, suite à la réforme relative à la suppression de la TH, l'Etat a vocation à assurer une compensation intégrale en référence au taux appliqué en 2017. Notre commune ayant décidé d'une augmentation du taux de TH entre 2017 et 2019, celle-ci a déclenché la mise en

œuvre de ce prélèvement.

Les autres charges de gestion courante sont en augmentation de 13,78 %. Cela s'explique principalement par l'évolution des indemnités des élus, et les participations aux centres de loisirs, des subventions exceptionnelles aux associations, et la mise en œuvre de la bourse aux permis en faveur des jeunes.

Les charges financières sont toujours en diminution.

Les amortissements représentent 6 277,15€ : (enfouissements réseaux).

Recettes de fonctionnement 2023

Les recettes de fonctionnement en 2023 sont réparties comme suit :

- Recettes encaissées au titre des redevances cantine, accueil périscolaire et transport ALSH : 22 799,87 € en diminution de 24,96 % en raison de la tarification sociale cantine scolaire à 1 €
- Mise à disposition de locaux au profit de la MAM et RODP due par Orange et GES pour 18 762,82 € en augmentation de 46%. S'est rajoutée la redevance pour occupation du domaine public pour le kiosque à pizza.
- Mise à disposition personnel communal
 - o auprès de la CCPT pour l'instruction des ADS : 8 658,54 €
 - o auprès de l'EHPAD de Souprosse et de l'ASA de JEANDELAMOU : 7 244,00 €
 - o auprès de l'irrigation : 5 479,85 €
- Les impôts locaux et taxes : 363 610 € sont en augmentation de 9,71 %
- Les dotations représentent une part importante des recettes de la collectivité (DSR en augmentation de 11,14 %)
- Le remboursement par l'Etat pour la tarification sociale des cantines s'élève à 30 891 € pour 2023.
- FCTVA pour 5 434,68 € (récupération TVA sur dépenses bâtiments et voirie)
- Les revenus des immeubles pour 135 671,64 € (loyers communaux et locations de salles)
- L'indemnité d'immobilisation 2023 des parcelles forestières pour l'implantation de la centrale photovoltaïque pour 13 000,00 €.
- Les immobilisations corporelles concernent les travaux en régie effectués par le personnel communal pour un montant de 65 242,22 € (principalement les travaux au pôle commercial).

Etat des recettes de 2020 à 2023

CHAP	RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
013	Atténuations de charges	736,56	1 628,79	936,37	0,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	93 872,77	104 830,33	131 061,91	81 750,57
73	Impôts et taxes	565 105,99	587 217,47	227 101,95	227 148,04
731	Fiscalité locale			389 496,07	425 031,11
74	Dotations, subventions et participations	229 737,21	239 936,63	239 293,70	269 506,36
75	Autres produits de gestion courante	94 458,02	130 198,30	182 743,90	158 600,00
76	Produits financiers	6,09	6,09	6,53	10,01
77	Produits exceptionnels	48 003,16	43 969,47	126 200,65	1 000,00
78	Reprises sur amortissements	0,00	0,00	300,00	900,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	384 783,50	680 483,42	788 628,39	1 021 594,45
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 458,83	109 598,15	36 017,85	65 242,22
	Total recettes de fonctionnement	1 539 162,13	1 897 868,65	2 121 787,32	2 250 782,76

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de la dette, dépenses d'équipement). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement de la dette en capital.

La CAF brute 2023 s'élève à 351 176,00 €.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de la dette en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette 2023 s'élève à 267 884,00 €.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

2- La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est

liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec des projets d'investissement (DETR, Fonds européens, fonds de concours,...), le recours à l'emprunt.

Dépenses d'investissement 2023

Etat des dépenses de 2020 à 2023

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	84 161,60	92 919,46	88 076,57	88 957,48
204					932,54
21	Immobilisations corporelles	244 600,91	179 630,68	227 868,80	380 938,95
23	Immobilisations en cours	407 414,89	243 884,25	47 168,36	408 753,97
26	Participations et créances rattachées à des participations				
001	Déficit d'investissement reporté			97 614,40	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 458,83	109 598,15	36 017,85	65 242,22
041	Opérations patrimoniales			12 711,00	
	Total dépenses investissement	858 636,23	626 032,54	509 456,98	944 825,16

Les principales dépenses d'investissement de la collectivité réalisées en 2023 :

Opération 1803 : Boulodrome – salles associatives	12 201,58 €
Opération 2201 : City Stade	108 000,00 €
Opération 2202 : Voirie	115 191,52 €
Opération 2204 : Acquisition terrain Bonjour (terrain Cts Labidalle)	14 014,18 €

Opération 2205 : Aménagement du Bourg	267 610,16 €
Opération 2208 : Pôle commercial	87 503,69 €
Opération 2301 : Construction 6 logements Pourquoi	41 438,54 €
Opération 2302 : Chauffage groupe scolaire	10 669,78 €
Opération 2306 : Salles paroissiales	104 953,89 €
Opération 2307 : Achat matériel (matériel groupe scolaire – véhicule services techniques)	11 908,49 €

Recettes d'investissement 2023

Etat des recettes de 2020 à 2023

CHAPITRES	RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	527 426,19	133 715,34	269 110,22	246 172,37
13	Subventions d'investissement reçues	168 873,04	184 488,31	85 483,40	268 841,00
16	Emprunts et dettes assimilés	232 400,00	71 760,00	100 300,00	1 620,00
21	Immobilisations corporelles				
27	Autres immobilisations financières			12 711,00	
001	Excédent d'investissement reporté	7 831,19	133 177,34		59 329,38
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 283,15	5 277,15	88 470,74	6 277,15
041	Opérations patrimoniales			12 711,00	
	Total recettes investissement	991 813,57	528 418,14	568 786,36	582 239,90

3- Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente 83 292,14 € en 2023 contre 83 338,30 € en 2022.

Montant de l'annuité de l'emprunt : 108 630,11 €.

Annuité emprunt par habitant : 94,22 €

(population INSEE au 1^{er} janvier 2023 : 1 153 habitants)

Le remboursement en capital de l'annuité d'emprunt due au SYDEC pour les travaux d'enfouissement de réseaux EP représente 4 935,34 € (compte 16876).

La structure de la dette ne représente pas de danger ; 100 % des prêts sont à taux fixe avec un indice euro.

4- Les ratios de la Commune

(population INSEE au 1^{er} janvier 2023 : 1 153 habitants)

(population INSEE au 1^{er} janvier 2022 : 1 144 habitants)

(population INSEE au 1^{er} janvier 2021 : 1 152 habitants)

RATIOS	Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art.L2313-1 du CGCT)	2022	2023
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	674 €/hab	703 €/hab
Ratio 2	Produits des impositions directes/population	289 €/hab	315 €/hab
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population	1134 €/hab	1009 €/hab
Ratio 4	Dépenses équipement brut / population	264 €/hab	741 €/hab
Ratio 5	Encours dette/population	773 €/hab	695 €/hab
Ratio 6	Dotation Globale Fonctionnement /population	161 €/hab	171 €/hab
Ratio 7	Dépenses personnel/Dépenses Réelles Fonctionnement (DRF)	55,90%	54,62%
Ratio 8	Marge autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement dette en capital)/RRF	66,22%	77,32%
Ratio 9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (RRF)	23,32%	73,45%
Ratio 10	Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement	68,20%	68,84%

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE IRRIGATION

Les résultats de clôture 2023 du budget annexe irrigation s'établissent comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement : 122 109,54 €
- Excédent de la section d'investissement : 2 657,09 €

1- La section de fonctionnement

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2022	Réalisé 2023
011	Charges à caractère général	180 938,37	145 668,49
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 321,30	5 479,85
65	Autres charges de gestion courante	68 254,87	68 520,32
66	Charges financières	1 360,98	1 138,78
68	Dotations provisions semi budgétaires	1 700,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 930,19	49 869,13
	Total dépenses fonctionnement :	312 505,71	270 676,57

CHAPITRE	RECETTES	Réalisé 2022	Réalisé 2023
013	Atténuation de charges	50 321,00	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	268 996,85	252 942,88
73	Impôts et taxes	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	11 380,88	1 611,70
77	Produits exceptionnels	0,00	
002	Excédent de fonctionnement reporté	99 285,83	127 855,19
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 376,34	10 376,34
	Total recettes fonctionnement :	440 360,90	392 786,11

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'établissent à 270 676,57 € ;

Elles se composent en premier lieu des charges à caractère général (charges d'électricité, entretien stations et réseaux, assurance bris de machines, redevance agence eau Adour Garonne...).

Ces dépenses sont complétées par les dépenses de personnel (agents services techniques de la commune mis à disposition du service irrigation), la redevance CACG, les intérêts de la dette et l'amortissement des équipements.

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 392 786,11 €.

Elles se composent comme suit :

- Refacturation des frais de campagne irrigation aux irrigants
- Divers produits exceptionnels (énergie réservée)
- Amortissements des subventions perçues

2- La section d'investissement

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2022	Réalisé 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	22 000,00	22 000,00
21	Immobilisations corporelles	21 500,83	30 548,72
23	Immobilisations en cours		
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 376,34	10 376,34
	Total dépenses investissement :	53 877,17	62 925,06

CHAPITRE	RECETTES	Réalisé 2022	Réalisé 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 460,47	
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	
001	Excédent d'investissement reporté	18 199,53	15 713,02
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 930,19	49 869,13
	Total recettes investissement :	69 590,19	65 582,15

En investissement, les travaux de modernisation se poursuivent.

L'encours de la dette au 31/12/2023 est de 99 000 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES TERRASSES DE L'ADOUR

Le résultat de clôture 2023 laisse apparaître un déficit d'investissement cumulé de 394 339,00 € et un excédent de fonctionnement de 344 353,34 €.

Au 31 décembre 2023, il reste 8 lots à vendre sur la phase 3 et 1 lot sur la phase 2.

Fait à SOUPROSSE, le 20 Février 2024

Le Maire, Christian DUCOS

Pb L'Adjoint délégué
Philippe Dupouy

